

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, A. JACQUET, L. GUILLAUME, L. GRESSET, F.-H. LOERCH, L. RICHARD, T. GERARD

Excusés : A. ARNAUD donne pouvoir L. RICHARD, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON, M. CAPET, J. FOURNIER

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 12 décembre 2025

1) **Approbation du compte-rendu du 19/11 et nomination du secrétaire de séance**

Le compte rendu du 19/11 n'a pas été corrigé, donc il ne sera pas approuvé ce soir.
La secrétaire de séance est Fabienne JOBARD.

2) **Délibération autorisant le maire à engager les dépenses d'investissement (1/4 crédits ouverts du budget précédent)**

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts") est de 454 396.76 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 113 599.19 €, soit 25% de 454 396.76 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorise le maire à signer la présente délibération et tout document s'y afférent.

3) Convention ENB

La convention liant ENB et la commune doit être renouvelée ; la dernière a été signée le 26/11/2020 et précise les conditions de la gestion des activités nordiques par ENB. La nouvelle convention prend effet à compter du 18 décembre 2025, elle est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans.

Madame le maire lit les engagements d'ENB et ceux de la commune.

On rappelle que les tarifs sont votés en mairie et que le régisseur, Pascal Jobard, (qui a pour suppléant Alain Conclois), nommé par la commune, s'engage à verser intégralement le produit des recettes de la vente des redevances encaissées par ENB au budget communal.

La commune verse à ENB une subvention annuelle de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions ; en 2025-2026, elle est de 35 000 €. Les investissements importants de plus de 200 € doivent être transmis à la commune.

ENB s'engage à fournir un bilan annuel à la commune.

Les représentants de la commune au CA d'ENB sont Thierry Gérard, Alain Jacquet et Olivier Perrad.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la délibération correspondante, la convention et tout documents afférents à cette affaire.

4) Emprunt éventuel

Mme le Maire fait le point sur les factures restant à payer avant la fin de l'année, afin de prévoir le montant de l'emprunt à solliciter.

Factures restant à payer :

Four épiceria :	10 000 €
SJE :	26 800 €
SMDT :	9 700 €
DECI :	400 €
Remplacement chaudière logement :	5 500 €
Feux plan vélo : 41 900 € + 1 300 € marquage :	43 200 € (80 % de subvention)
Suez :	3 500 €
<u>TOTAL</u>	<u>99 100 €</u>

La somme disponible en trésorerie est de 63 000 € à ce jour.

Madame le Maire précise que la somme due au SMDT est supérieure à la somme prévue, soit : (9 700 € X2) + 36 000 €, **soit un total de 55 400 €**. Olivier Perrad explique que cela permettra de se mettre à jour avec la cotisation non réglée de l'an dernier de 9700 € et avec les amortissements des investissements réalisés pour le ski alpin ces dernières années.

Madame le Maire précise que la facture SJE Colas ne sera pas payée avant d'écrire toutes les réserves concernant les malfaçons d'entretien des routes sur le PV de réception qui va être

transmis par Arcade, en charge du groupement de commandes et de l'appel d'offres.

Pour faire face aux dépenses de fin d'année, au dernier conseil, Madame le Maire avait d'abord présenté, deux propositions de ligne de trésorerie d'un an, de 100 000 et 150 000 €, demandées à la caisse d'épargne et à la banque populaire.

Mais un emprunt est plus judicieux pour régler **ces dépenses d'investissement** et les **propositions d'emprunt de 100 000 €** sont les suivantes :

CAISSE EPARGNE

Frais de dossier : 200 €

3.53 % taux fixe sur **10 ans** et 3.47 % sur **15 ans**

Remboursement trimestriel

BANQUE POPULAIRE

frais de dossier : 150 €

3.26 % sur **5 ans** remboursement

trimestriel et 3.30 % annuel

3.29 % sur **7 ans** remboursement

trimestriel et 3.30 % annuel

3.39 % sur **10 ans** remboursement

trimestriel et 3.43 % annuel

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à contracter un emprunt de 100 000 € auprès de la Banque Populaire qui propose les meilleurs taux et conditions, si besoin, en urgence. Madame le Maire va étudier les factures qui sont à payer avant la fin de l'année et celles qui peuvent attendre janvier 2026.

5) Zones 30

Mme le Maire explique que les feux tricolores « récompense » sont installés depuis une semaine et seront opérationnels prochainement. Les travaux d'installation et de marquage ont été réalisés par Signaux Girod. Les panneaux de signalisation de zone 30 sont également en place (dans le village, Chauv Mourant et Crétet). Les travaux sont réalisés pour 41 900 € et 1 300 € de marquage, soit 43 200 € au total. Une subvention de 80 %, de 33 500 €, est attendue en 2026.

Laura GUILLAUME ajoute que le département nous informe que le panneau « fin de zone 30 » en fin de route du lotissement du Crétet est malencontreusement placé à gauche de la route et non à droite. Le technicien du département va prendre rendez-vous avec Martin Comte, chargé du dossier plan vélo à Arcade. Olivier Perrad va se renseigner sur la réglementation concernant l'implantation des panneaux. Laura Guillaume précise que la route départementale est limitée à 70 kms/heure et non plus à 80 kms/h.

6) Agenda

Madame le Maire précise que le budget 2026 doit être voté plus tôt que les autres années en raison des élections. Les commissions finances et travaux se réuniront courant janvier avant la préparation du budget.

7) Comptes rendus divers (réunion/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- a) Madame le Maire précise que 5 dossiers d'AMI pour **Cévéo** ont été reçus. Il a été demandé aux candidats de compléter leurs dossiers.

- b) A la demande de Madame le Maire, Laurent GRESSET relate le bilan de l'exploitation forestière réalisé par l'ONF. En 2025, la moitié des chablis ont été exploités, l'autre moitié sera effectuée en 2026.

Les recettes s'élèvent à 131 987 € et les dépenses à 34 000 €. Même si Bellefontaine est la commune la moins impactée par les scolytes dans le Risoux, en 4 ans, par obligation sanitaire, on a « décapitalisé » c'est à dire coupé plus de bois que la forêt n'en produit (15 400 m³ soient 10 % en trop).

Le PNR propose de conserver la parcelle 30 (10 à 12 ha) en « libre évolution » afin d'y permettre la régénérescence naturelle. On pourrait préalablement l'exploiter partiellement en y laissant 30 m³ de bois et une subvention serait versée par le PNR. On demande aux conseillers de réfléchir à ce sujet....

De plus, Laurent GRESSET reprend le sujet de la **place à bois**, laissé en suspens au conseil du 19/11. La parcelle, initialement réservée pour l'ASA de la Chaux-Mourant (qui ne se fera pas) est actuellement utilisée comme place à bois. Une participation financière pourrait être demandée aux exploitants forestiers afin de dégager les grumes plus rapidement. Une somme, à définir, serait sollicitée dans les 15 jours suivant l'exploitation des bois et la participation augmenterait lorsque le délai imparti ne serait pas respecté. Des travaux d'entretien de cette place à bois doivent d'abord être prévus. Un devis va être demandé, afin de prévoir cette somme au budget 2026.

- c) Fabienne JOBARD propose une distribution des **bulletins municipaux** entre Noël et nouvel an. Les conseillers, tous d'accord, sont invités à choisir leur zone de distribution et à récupérer le plan et le nombre de bulletins nécessaires.
- d) Gilles Yvetot, directeur de l'école a demandé s'il était possible de refaire les écritures du Monument aux Morts.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 23 décembre 2025